



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT 1 AU MARCHÉ N°2022007
RELATIF A L'UTILISATION, L'ASSISTANCE ET
LA MAINTENANCE DU LOGICIEL DE
GEOLOCALISATION ROADLOC ET DE SA BASE
DEDIEE**

**DÉCISION N° DM-24-164
EN DATE DU 24 MAI 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la décision municipale n°DM-21-452 relative au marché d'utilisation, d'assistance et de maintenance du logiciel de géolocalisation Roadloc et de sa base dédiée ;

VU l'arrêté n° A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Eric BENSSOUSAN, adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT le besoin de renouveler les équipements portatifs de la police municipale ;

CONSIDÉRANT que la proposition de la société DESMAREZ répond à ce besoin ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société DESMAREZ, sise 249 rue Irène Joliot Curie – Parc Tertiaire et Scientifique Lacroix-Saint-Ouen France – 60610 LA CROIX-SAINT-OUEN, représentée par THIRASSIA en qualité de président, l'avenant n° 1 du marché 2022007 relatif à l'utilisation, l'assistance et à la maintenance du logiciel de géolocalisation Roadloc et de sa base dédiée.

Le présent avenant modifie l'article 5.B Prestations complémentaires comme suit :

- Ajout de lignes supplémentaires au BPU

| Désignation | Montant €HT | Montant TVA 20 % | Montant €TTC |
|--|----------------|---------------------|-----------------|
| PORTATIF R7 SANS CLAVIER CAPABLE 64 CANAUX MOTOROLA NUMERIQUE UHF | 3 537,60 € | 707.52 | 4 245,12 € |
| CHARGEUR IMPRESS 6 ALVEOLES R7/DP2000/DP3000/DP4000/DP4000EX | 658,40 € | 131.68 | 790,08 € |
| OPTION GPS - R7 CAPABLE | 243,00 € | 48.60 | 291,60 € |
| ASSEMBLAGE DE POSTE ET PROGRAMMATION | 216,00 € | 43.20 | 259,20 € |
| E/R MOTOROLA NUMERIQUE DM2600 403-470 MHZ AVEC AFFICHEUR | 505,75 € | 101.15 | 606,90 € |
| PROGRAMMATION ET ASSEMBLAGE DE POSTE | 36,00 € | 7.20 | 43,20 € |
| ANTENNE MAGNETIQUE UHF | 68,00 € | 13.60 | 81,60 € |
| ALIMENTATION 12V 9A AVEC SUPPORT DE BASE - DM | 259,00 € | 51.80 | 310,80 € |
| MICRO DEPORTE AVEC JACK - SMALL - R7/R7A | 660,00 € | 132.00 | 792,00 € |

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240524-lmc1H11954H1-AR
Date de réception en Préfecture : 24/05/2024
Date de Publication : 24/05/2024

- Augmentation du montant maximum

Pour la partie à prestations complémentaires, le montant sur l'ensemble du marché est de 21 000.00 € HT. Pour les années 2024 et 2025, le montant annuel maximum des prestations complémentaires est de 8 000.00 € HT

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN